



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

COMPTE RENDU DE LA 124^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
(ADOPTÉ)

DATE : Le 23 janvier 2002

ENDROIT : Édifice Marie-Guyart, Québec

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves Désilets, Canada
Marian Fournier, Québec
Carole Garceau, Québec
Willie Iserhoff, ARC
Pierre Moses, Québec
Alan Penn, vice-président
Jacques Robert, Canada
Diom Romeo Saganash, ARC, président

Denis Bernatchez, secrétaire exécutif

ÉTAIENT ABSENTS : Sam Etapp, ARC
Claude Langlois, Canada
Jacques Lefebvre, Québec
Harm Sloterdijk, Canada

INVITÉE : Ginette Lajoie, ARC



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président souhaite la bienvenue aux membres puis il ouvre la 124^e réunion du CCEBJ. L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la 122^e réunion du CCEBJ
3. Adoption des comptes rendus des 122^e et 123^e réunions du CCEBJ
4. Rapports annuels du CCEBJ pour 1999-2000 et pour 2000-2001
5. Foresterie, RNI
6. Signature de l'entente entre le CCEBJ et le CCCPP
7. Entente administrative avec le MENV
8. Varia : C-19
Comité administratif du CCEBJ
9. Date et lieu de la prochaine réunion

2. SUIVI DE LA 122^e RÉUNION DU CCEBJ

Le suivi des actions de la 122^e réunion se fait à partir de la note de service du 18 juillet 2001. Les points abordés portent sur les éléments suivants :

- Organisation matérielle du bureau de Montréal : Le secrétaire exécutif rappelle que les tapis ont été changés, la peinture refaite, les ordinateurs sont achetés, la salle de conférence est meublée, le nouveau système téléphonique est branché. Il reste à finaliser l'ameublement du bureau du secrétaire exécutif, à acheter des classeurs, une imprimante laser et à brancher le mini réseau. Tout cela se fera dans les semaines qui viennent.
- Ressources humaines du bureau : L'agente de secrétariat a été embauchée et est au travail depuis le début du mois de janvier 2002. Son nom est Louise Bélanger. Les services de la firme de ressources humaines ADECCO avaient été retenus pour ce concours.
- Pour le choix du secrétaire exécutif, les services de l'agence de ressources humaines ADECCO ont également été retenus. Une description d'emploi a été préparée par le sous-comité de même qu'un questionnaire d'entrevue. Des annonces ont été faites dans divers médias électroniques et dans le journal La Presse. La présélection des candidats et les entrevues initiales ont été faites par ADECCO. Le sous-comité a rencontré deux candidats ayant le profil recherché. Le choix final a porté sur Marc Jetten. Le secrétaire exécutif communiquera avec Marc Jetten afin de vérifier son intérêt à remplir la fonction de secrétaire exécutif du CCEBJ. Par la suite, une lettre du président confirmera l'intérêt du CCEBJ et mentionnera ses conditions initiales d'embauche. Au début, la politique des ressources humaines, élaborée par le CCCPP, servira de base pour l'embauche de

Marc Jetten. Il faudra cependant que le CCEBJ se donne sa propre politique à ce sujet. Rappelons qu'ADECCO fournit une garantie de quatre mois pour la personne recrutée. Les membres sont d'accord pour que la période de probation ne soit pas plus longue que 12 mois. Pour l'embauche de l'analyste, il est suggéré que le CCEBJ procède de la même façon. Le secrétaire exécutif préparera une description de tâches qui sera soumise aux personnes responsables.

À la suite de cette information, les membres demandent que le CCEBJ adopte une résolution qui entérine le choix du sous-comité.

Résolution du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) no 2002-01-23-01 portant sur l'embauche du nouveau secrétaire exécutif du CCEBJ et sur l'autorisation qui lui est consentie à signer les chèques et les effets bancaires du CCEBJ.

CONSIDÉRANT qu'un sous-comité a été formé pour l'embauche d'un nouveau secrétaire exécutif du CCEBJ ;

CONSIDÉRANT que le sous-comité a préparé une description de tâches et a donné un contrat à la firme de ressources humaines ADECCO pour mener à bien le concours de recrutement et pour le soutenir dans son mandat ;

CONSIDÉRANT que, à la suite du processus d'entrevue et à la vérification des références, le sous-comité a arrêté son choix sur Marc Jetten comme ayant le profil et les compétences requises pour remplir la fonction de secrétaire postulée ;

CONSIDÉRANT que le CCCPP a élaboré une politique des ressources humaines qui peut servir de base temporaire pour définir les conditions d'embauche du secrétaire exécutif ;

CONSIDÉRANT que le CCEBJ a l'intention de se donner rapidement sa propre politique des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu d'embaucher Marc Jetten à titre de secrétaire exécutif du CCEBJ. Son entrée en fonction se fera le 11 février 2002. Son salaire initial de base sera de 40 000 \$ par année. Ses conditions d'embauche seront basées temporairement sur la politique des ressources humaines élaborée par le CCCPP. La période de probation durera au plus un an.

Il est également résolu d'autoriser Marc Jetten à signer les chèques et les effets bancaires du CCEBJ.

Proposée par : Yves Désilets

Appuyée par : Carole Garceau

- Gestion de l'eau : Le rapport du ministère des Affaires indiennes relatif à la gestion de l'eau potable dans les communautés crie est presque terminé. Il est suggéré d'inviter Martin Desgagné (ARC) à faire une présentation à l'occasion de la prochaine réunion régulière du CCEBJ, puisque qu'il connaît bien ce dossier.

3. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 122^e ET 123^e RÉUNIONS DU CCEBJ

Les comptes rendus des 122^e et 123^e réunions du CCEBJ sont adoptés sans modification.

4. RAPPORTS ANNUELS DU CCEBJ POUR 1999-2000 ET POUR 2000-2001

Un sous-comité est formé pour faire une proposition finale au CCEBJ en ce qui a trait aux rapports annuels 1999-2000 et 2000-2001. Les personnes suivantes y siègent : Claude Langlois, Alan Penn et Pierre Moses. Le sous-comité se rencontrera à Montréal le 20 février prochain, dans les nouveaux locaux du CCEBJ.

5. FORESTERIE, RNI

Marian Fournier et Romeo Saganash ont participé à la négociation de l'entente Cris-Québec sur la foresterie. Les membres du CCEBJ les invitent à présenter les grandes lignes du projet d'entente qui est présentement soumis aux communautés crie du Territoire.

Voici donc brièvement quelques caractéristiques de cette entente : - Le régime forestier va s'appliquer sur le Territoire, selon des modalités spécifiques. Le régime forestier sera adapté. – Dans chacune des communautés, il y aura un comité conjoint Cris-Québec pour favoriser la collaboration et l'échange d'informations. – Un comité Cris-Québec sur la foresterie sera créé et composé de cinq représentants nommés par les cris, de cinq représentants nommés par le Québec et d'un président. – Une nouvelle convention complémentaire à la CBJNQ sera élaborée. – L'entente propose des améliorations importantes pour la solution des conflits et pour l'élaboration de règles de gestion et d'exploitation forestière améliorées sur le Territoire.

Le projet d'entente Cris-Québec ne sera pas un règlement, mais aura préséance sur la réglementation provinciale.

Les consultations dans les communautés crie devraient être terminées vers le 29 janvier 2002. La consultation est de deux jours dans chacune des communautés. Toutes les communautés auront été consultées.

Comme il est prévu que l'entente sera signée le 7 février, il sera important que le CCEBJ, dont le mandat est de surveiller l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social, fasse des démarches pour obtenir la position du fédéral dans ce dossier.

Sous-comité sur la foresterie : Un membre demande que soit fait un bilan des activités du sous-comité sur la foresterie. À cet égard, les deux membres présents du sous-comité sur la foresterie dressent un bilan sommaire de ses activités. Ainsi, la dernière rencontre du sous-comité a eu lieu le 14 août 2001. Un projet de mandat a

été élaboré en regard des commentaires que le CCEBJ doit faire sur les plans d'aménagement forestier (art 22.3.34 de la CBJNQ). Le projet de mandat devait être commenté par John Paul Murdoch, ce qui n'a pas été fait. Depuis, le dossier n'a pas évolué. Il est important de mentionner, cependant, que l'ouverture manifestée dans le mandat du sous-comité sur la foresterie, s'est retrouvée dans le projet d'entente Cris-Québec sur la foresterie. Les membres du sous-comité sur la foresterie estiment que leur mandat est terminé. Si d'autres mandats survenaient, il appartiendrait alors au CCEBJ de réactiver le sous-comité sur la foresterie.

RNI: Rappelons que le MRN avait invité le CCEBJ à commenter un projet de modification au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Un projet de lettre avait été préparé par le président afin d'expliquer la réaction du CCEBJ à cet égard. Compte tenu de l'émergence du projet d'entente Cris-Québec sur la foresterie, les membres ne croient plus utile ou même pertinent de réagir au projet de RNI. La lettre préparée par le président ne sera donc pas envoyée. Le dossier du RNI est clos.

6. SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LE CCEBJ ET LE CCCPP

Résolution du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) no 2002-01-23-02 portant sur la signature d'un projet d'entente entre le CCEBJ et le CCCPP.

CONSIDÉRANT que le CCEBJ a entrepris des démarches pour que son secrétariat occupe les mêmes locaux que ceux du CCCPP ;

CONSIDÉRANT que le regroupement des deux secrétariats nécessite la signature d'une entente administrative ;

CONSIDÉRANT que des sous-comités ont été formés de part et d'autre pour élaborer un projet d'entente administrative ;

CONSIDÉRANT que le protocole porte sur les principes de base à respecter, sur les frais à payer par chacun des comités, sur la composition d'un sous-comité administratif, sur le règlement des litiges et sur la modification du protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT que les parties en sont arrivées à une version finale à la satisfaction des deux Comités ;

Il est unanimement résolu d'autoriser le président du CCEBJ à signer le protocole d'entente entre le CCEBJ et le CCCPP qui avait déjà été signé par le président du comité administratif du CCCPP en date du 11 décembre 2001.

Proposée par : Pierre Moses

Appuyée par : Jacques Robert

7. ENTENTE ADMINISTRATIVE AVEC LE MENV

À la suite de la lettre que le président du CCEBJ a envoyée au ministre de l'Environnement le 7 décembre 2001, le MENV a fait parvenir au CCEBJ un projet d'entente administrative « concernant le maintien et le fonctionnement de leurs secrétariats respectifs ». Ce projet d'entente a été déposé le matin même de la réunion ce qui fait que les membres ne sont pas en mesure de le commenter sur-le-champ. Le MENV a entrepris de faire traduire le projet d'entente. La version anglaise sera envoyée à la partie crie dès qu'elle sera disponible.

Afin d'examiner le projet soumis et éventuellement de faire une contre proposition, les membres conviennent de former un comité administratif dont il est question au point 8 du présent compte rendu.

8. VARIA :

C-19 : En mars 2000, le CCEBJ a soumis au ministre de l'Environnement du Canada ses commentaires sur l'examen quinquennal de la Loi canadienne d'évaluation environnementale (LCÉE). Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des Communes s'apprête à analyser les amendements à C-19. Mme Ginette Lajoie a proposé que le CCEBJ profite de cette occasion pour soumettre à nouveau son mémoire compte tenu qu'aucune des recommandations du CCEBJ n'a été retenue à la suite du mémoire de mars 2000. Mme Lajoie souligne l'urgence de faire une demande d'audience puisque la période d'audiences serait déjà commencée où sur le point de l'être. Le président accepte de se rendre à Ottawa pour rencontrer le comité directeur de la Chambre des Communes. Ces audiences auront lieu au cours du mois de février.

Alan Penn, n'est pas d'accord avec cette proposition et demande que l'on inscrive sa dissidence au compte rendu. Initialement, la consultation portait sur la révision quinquennale de la LCÉE alors que maintenant, l'exercice porte sur les amendements à la LCÉE. Il s'agit là d'un exercice totalement différent.

Les membres du Québec, pour leur part, ne voient pas d'intérêt à présenter un mémoire sur les amendements à la LCÉE. En principe, ils s'objectent à toute intrusion du fédéral dans les champs de compétence provinciale, particulièrement en environnement.

À la suite de cette discussion, et considérant l'urgence signalée par Mme Lajoie, il est demandé que le secrétaire exécutif fasse les démarches nécessaires pour que le président du CCEBJ puisse se rendre à Ottawa pour lire le mémoire du CCEBJ dans le cadre du présent exercice de révision des amendements à la LCÉE. Claude Langlois sera invité à accompagner le président.

Comité administratif du CCEBJ : Un membre nommé par le gouvernement du Canada propose que le CCEBJ se donne un comité administratif pour voir aux affaires courantes du CCEBJ telles la gestion des ressources humaines, l'évaluation du personnel, l'achat de biens et de meubles et la gestion budgétaire.

Résolution du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) no 2002-01-23-03 portant sur la création d'un comité administratif.

CONSIDÉRANT le déménagement du secrétariat du CCEBJ et l'autonomie administrative et financière dont jouira dorénavant le Comité consultatif ;

CONSIDÉRANT que le CCEBJ est une structure relativement lourde pour régler des problèmes courants reliés à la gestion ;

Il est unanimement résolu de former un comité administratif composé de représentants nommés par chacune des parties du CCEBJ. Les personnes suivantes siégeront au comité administratif : Carole Garceau, Claude Langlois et Romeo Saganash. Les parties siégeant au CCEBJ peuvent changer leur délégué sur simple préavis.

Proposée par : Yves Désilets

Appuyée par : Alan Penn

Une première réunion du comité administratif aura lieu à Québec le 13 février prochain. Marc Jetten sera invité à y participer. Les dossiers à discuter porteront sur : l'entente administrative avec le MENV, la politique des ressources humaines et l'embauche d'un analyste.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal le 13 mars 2002, dans la salle de réunion du CCEBJ, située au 383, rue Saint-Jacques, Bureau C-220, niveau mezzanine. La réunion commencera à 9 h 30.

Denis Bernatchez
Secrétaire exécutif

2002-01-24